



C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT ISIDORE

RÈGLEMENT No. 474-2020 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin de modifier les usages autorisés dans toutes les zones.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de l'assemblée régulière du 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'apporter des ajustements afin d'autoriser certains usages d'utilités publiques sur l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité :

QUE le règlement No. 474-2020 modifiant le règlement de zonage et PIIA est et soit adopté et que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Isidore décrète et statue ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 :

Le règlement #340-2010 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions de celui-ci et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

Article 3 Ajout à l'article 64 USAGES AUTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES au Chapitre

L'article 64 est modifié à la suite du paragraphe 3° du premier alinéa de manière à ajouter les paragraphes suivants :

4° Voies de circulation (incluant une piste cyclable, de randonnée pédestre ou de ski de fond)	45
5° Parc et espace vert	76

Adopté à Saint-Isidore, ce 8^e jour de septembre 2020.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera, directeur général

Préparé par :

Jean-Philippe Loïselle Paquette, urbaniste



Procédure	Date projetée	Date effective
Avis de motion	8 septembre 2020	8 septembre 2020
Adoption du premier projet de règlement	8 septembre 2020	8 septembre 2020
Transmission du premier projet à la MRC	Le plus tôt possible après l'adoption	15 septembre 2020
Avis public de consultation	Au plus tard le 7 ^e jour avant l'assemblée	15 septembre 2020
Consultation publique	Jusqu'au 30 septembre 2020	Jusqu'au 30 septembre 2020
Adoption du second projet de règlement	5 octobre 2020	5 octobre 2020
Transmission du second projet de règlement ou avis si sans changement	Le plus tôt possible après l'adoption	
Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum		22 octobre 2020
Demande de participation à un référendum		N/A
Adoption du règlement		2 novembre 2020
Transmission du règlement à la MRC	Le plus tôt possible après l'adoption	5 novembre 2020
Approbation du règlement par la MRC	Dans les 120 jours qui suivent la réception	25 novembre 2020
Certificat de conformité		2 décembre 2020
Avis d'entrée en vigueur		7 décembre 2020
Entrée en vigueur		7 décembre 2020